

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-03-20x-00387 Référence de la demande : n°2021-00387-040-001

Dénomination du projet : Mesures biométriques d'oeufs de Guifette moustac

Lieu des opérations : -Département : Loire-Atlantique -Commune(s) : 44310 - Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Bénéficiaire : CNRS / Université Rennes 1 - UMR ECOBIO 6553

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande émane du laboratoire de Rennes qui suit depuis plusieurs années la reproduction des Guifettes moustac dans la réserve naturelle du lac de Grand-Lieu en la personne de Jean-Marc PAILLISSON.

Elle vise à effectuer des mesures biométriques d'au maximum 300 oeufs (respectivement 183, 138 et 233 pour les années 2018; 2019 et 2020) issus de 4 à 6 colonies.

Elle concerne les années 2021, 2022 et 2023 pour une période s'étendant de juin à août. Le chercheur a accompagné sa demande de publications scientifiques dont une intéressante publiée dans la revue Ardeola qui compare les données issues des colonies de Brenne et de Grand-Lieu.

Le CNPN accorde un avis favorable pour la manipulation d'oeufs sur ces colonies et le prélèvement éventuel de cadavres trouvés et leur transport pour analyse pour les étés 2021, 2022 et 2023.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : **03/05/2021**

Signature :

